



FORMATIONS 2016–2017

« Pour une attitude responsable »



2016 – 2017

UNE ANNÉE ACADÉMIQUE PAS COMME LES AUTRES

L'ASBL BdS s'organise sur des cycles de fonctionnement de 4 années, entre deux élections sociales.

Les élections sociales ont eu lieu en mai 2016. 2016–2017 est donc une année de début de cycle. Beaucoup de nouveaux apprenants vont nous rejoindre et cela c'est toujours un grand bonheur.

2016 est aussi une année particulière en ce sens que c'est la 5ème et dernière année de notre premier contrat-programme avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le rapport d'activités de l'année 2015, 4ème année du contrat, prend lui aussi un relief tout particulier puisque nous devons y présenter le bilan de nos 5 dernières années mais aussi présenter le projet de notre prochain cycle de 5 ans. Cette reconnaissance nous permet d'obtenir des subventions et ainsi d'obtenir plus de moyens afin de proposer des formations toujours plus efficaces et performantes.

Nous avons amélioré, au fil des années, notre adéquation avec les valeurs de l'éducation permanente. Le chemin parcouru est important. Nous continuons néanmoins à réfléchir et à nous enrichir de vos remarques et de vos propositions pour constituer nos programmes.

C'est ainsi que cette année, nous innovons en proposant de nouveaux « produits pédagogiques ».

Nous lançons en effet plusieurs « nouveautés » :

1. Un module « COM+ ». Ici aussi nous voulons répondre à une demande des apprenants. Certains apprécient les approches de développement personnel abordées par l'un ou l'autre intervenant, d'autres moins. Nous avons dès lors choisi de permettre, à ceux qui y voient une opportunité, de suivre un module plus intensif.
2. Un module DS qui se décline en 4 sous-modules (Intersectoriel, TEC, STIB et APPEL). L'objectif est ici de répondre à une demande spécifique des apprenants et de coller de plus près à des réalités particulières à certains secteurs.
3. Après un premier cycle de mise en route (2013–2016) intitulé « Délégués Experts », nous avons décidé de lancer le cycle « CDEPS » (Cycle de développement personnel et social) qui le remplacera. Sur le squelette de la formation « Experts », nous allons construire un module encore plus proche de votre réalité. Il s'étalera lui aussi sur 3 ans pour un total de 240h. La réussite du premier cycle et le taux de satisfaction « stratosphérique » des participants nous incitent vraiment à persévérer.
4. Les « conférences BdS ». Deux fois par an minimum, nous organiserons une conférence sur un thème de l'actualité sociale. Vous y serez bien sûr invités.

Vous voyez, nous continuons à améliorer notre offre et à vous proposer régulièrement de nouvelles choses.

Merci à vous pour votre enthousiasme, votre fidélité et bienvenue aux nouveaux apprenants.

Christian Lochet, Président BdS



Une version électronique de cette brochure est disponible sur notre site internet

www.cgslb-wallonie.be

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES :

1. Je lis attentivement le programme « Formations 2016–2017 ».
2. Si je décide de m'inscrire et de participer à une ou plusieurs formations :
 - je complète mon bulletin d'inscription
 - je veille à ne pas dépasser les 80h de CEP (max. 2 formations !)
 - je le date et je le signe
 - je me rends avant le 8.07.2016 chez le responsable formation de ma zone qui contrôle mon bulletin et l'envoie au service formation.
3. Lorsque je reçois ma lettre de « confirmation d'inscription » avec un récapitulatif de toutes les formations auxquelles je suis inscrit(e) et le mode de libération que j'ai choisi : je vérifie si les données reprises sur ce courrier sont correctes, en cas d'erreur(s), je contacte mon responsable formation !
4. Lorsque je reçois :
 - une confirmation de mes dates de **formation résidentielle**. Je contacte immédiatement mon responsable formation si ces dates ne me conviennent pas ou si je dois annuler mon inscription à la formation.
 - mes attestations d'inscription CEP (si j'ai choisi ce mode de libération) pour l'ensemble de mes formations. Je remets d'urgence mes attestations d'inscription (CEP) à mon employeur.
Remarque : les demandes de crédit d'heures de formation (congé syndical) sont envoyées directement aux employeurs.
5. **Pour les formations résidentielles** : +/- 4 semaines avant la formation, je reçois une lettre d'invitation avec un talon « Confirmation de participation » à renvoyer immédiatement et obligatoirement au service formation. Si je décide d'annuler ma participation je contacte également le service formation.
6. **Pour les formations non résidentielles** : je reçois une seule lettre d'invitation quelques semaines avant le premier cours. Aucune autre lettre d'invitation ne sera envoyée ultérieurement, je note donc bien TOUTES mes dates de cours ! Je préviens immédiatement mon responsable formation si :
 - je souhaite annuler mon inscription
 - je ne peux participer à une ou plusieurs journées de cours.
7. Si je suis absent(e) à une formation, je fais parvenir sans tarder mon justificatif (certificat médical, attestation d'employeur...) à mon responsable formation. J'indique clairement mon nom et la date de formation que couvre mon justificatif.
8. Les attestations de présence CEP sont envoyées à la fin de chaque trimestre.
Le 1er trimestre démarre le 1er jour de cours.
Exemple: 1er cours le 10.10.2016 → fin du 1er trimestre le 09.01.2017.

Les attestations de crédit d'heures de formation sont remises par le moniteur à la fin du/des cours.
9. Pour les formations résidentielles, une attestation CEP « provisoire » est remise à la fin des cours. L'attestation définitive est envoyée dans les jours qui suivent par la poste.
10. N'hésitez jamais à contacter votre responsable formation en cas de problème, il se fera un plaisir de vous aider !

PROGRAMME DE L'ANNÉE

1. Formation nouveaux élus CE/CPPT

Cette formation permettra à nos nouveaux élus d'acquérir plus rapidement les outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Ce cycle est accessible uniquement aux nouveaux élus en CE et/ou CPPT aux élections sociales de 2016. Par nouvel élu, nous entendons la personne qui exerce un mandat pour la toute première fois dans sa vie syndicale.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle :

4 jours à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale :

4 jours à Bruxelles, Charleroi, Mons, Leuze, Liège, Namur, Nivelles (*)

(*) La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions

→ Condition

formation réservée aux nouveaux représentants des travailleurs élus aux ES 2016 en CE ou CPPT (effectifs ou suppléants)

→ Durée

4 jours (32 heures)

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

→ Thèmes :

- Les compétences et le fonctionnement du CE, niveau de base (1 jour) : le Conseil d'Entreprise, l'organe qui va vous en apprendre plus sur votre entreprise. L'employeur y est tenu de vous informer de toute une série de matières (économiques, financières, d'organisation, Règlement de travail, horaires, œuvres sociales etc...). Sur certaines d'entre elles il devra même décider avec vous, lesquelles ? C'est ce que nous allons découvrir ensemble.
- Les compétences et le fonctionnement du CPPT, niveau de base (1 jour) : qui, quoi, comment jouer un rôle actif dans sa mission de délégué au CPPT ? Au moyen d'exercices et d'échanges d'expérience, on abordera les éléments essentiels de ce qu'il est nécessaire de connaître pour être un acteur actif apportant une valeur ajoutée dans les débats. Le CPPT : qui sont les intervenants, quelles sont les tâches dévolues et quelles implications dans la vie journalière des travailleurs ?
- La communication de base (1 jour) : s'exprimer en public s'avère souvent un exercice difficile. Cette formation donne les bases pour structurer son message, construire son argumentation et surtout améliorer la manière de s'exprimer.
- Le contrat de travail (1 jour) : acquérir les connaissances de base nécessaires à l'application de la législation sociale dans l'entreprise ; identifier les erreurs à ne pas commettre ; développer les bons réflexes face aux différentes situations rencontrées et valider ses pratiques.

2. Formation organes d'entreprise CE

Cette formation permettra à nos élus CE de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CE, les 2 journées suivantes seront consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élus en CE ayant déjà exercé au moins un mandat.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle :

4 jours à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale :

4 jours à Bruxelles, Charleroi, Mons, Leuze, Liège, Namur, Nivelles (*)

(*) La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions

→ Condition

formation réservée aux représentants des travailleurs élus en CE (effectifs ou suppléants) et qui ne rentrent pas dans les critères pour la formation « nouveaux élus »

→ Durée

4 jours (32 heures)

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

ACADÉMIQUE 2016–2017

→ Thèmes :

- Modification de la loi sur la durée du travail (1 jour)
- Introduction à l'IEF (information économique et financière) matière traitée par le CE (1 jour) : le Conseil d'Entreprise est informé de la santé économique, financière et sociale de l'entreprise. À défaut d'être expert-comptable il faut un minimum de bons réflexes ; que contient le bilan social, comment interpellier le réviseur, quels ratios tenir à l'œil ? Nous parcourons ce domaine du CE en

début de législature avant une formation en matière d'IEF plus poussée programmée plus tard.

- Améliorer sa performance en réunion (2 jours) : connaître son sujet ne suffit pas, encore faut-il le faire passer de façon efficace et prendre sa place d'interlocuteur autour d'une table de réunion, être impactant... Une formation interactive basée sur votre pratique où nous construisons ensemble votre excellence.

3. Formation organes d'entreprise CPPT

Cette formation permettra à nos élus CPPT de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CPPT, les 2 journées suivantes seront consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élus en CPPT ayant déjà exercé au moins un mandat.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle :

4 jours à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale :

4 jours à Bruxelles, Charleroi, Mons, Leuze, Liège, Namur, Nivelles (*)

(*) La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions

→ Condition

formation réservée aux représentants des travailleurs élus en CPPT (effectifs ou suppléants)

→ Durée

4 jours (32 heures)

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

→ Thèmes :

- Les Risques psychosociaux et l'analyse des risques (1 jour) : examen et analyse de l'évolution de la législation en passant par toutes les étapes qui ont mené à la notion de risques psychosociaux. Définir et analyser les conséquences au niveau de l'individu pouvant être « victime » que ce soit de violence, harcèlement moral ou sexuel, stress, burnout. Quel impact le type de management de l'entreprise a sur l'individu ? Quel rôle chacun des acteurs concernés (employeur, ligne hiérarchique, comité de confiance, conseiller en prévention aspects psychosociaux, conseiller en prévention médecin du travail, conseiller en prévention du service interne pour la prévention et la protection, le travailleur) dans l'approche et les perspectives de prévention jouent-ils ?
- Le suivi des plans d'actions annuels au sein du CPPT au travers d'un plan de travail et la dynamique de ses différents acteurs (1 jour) : le but de cette formation est de présenter les buts et objectifs des plans d'actions et leurs suivis dès le projet de conception jusqu'à leur mise en œuvre ainsi que leur évaluation.
- Améliorer sa performance en réunion (2 jours) : nous développerons cette procédure au travers d'un plan de travail précis; les différents acteurs intervenant dans ce processus seront présentés et leurs rôles concrets seront précisés.

4. Formation organes d'entreprise DS

Cette formation permettra à nos élus DS de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. L'objectif est ici de présenter un programme qui colle au plus près des réalités de terrain. Ce cycle est accessible aussi bien aux nouveaux élus qu'aux élus DS ayant déjà exercé un mandat.

Uniquement en formule provinciale (non résidentielle)

→ Durée

4 jours (32 heures)

En intersectorielle :

à Bruxelles, Charleroi, Mons, Liège (*)

(*) La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions

→ Thèmes :

- La négociation individuelle (1 jour) : la formation de base en communication non violente et l'utilisation de l'outil de la Programmation Neurolinguistique sont un outil de communication visant principalement l'expression verbale et non verbale entre deux personnes. Elle peut servir à la résolution de conflits au sein de groupes et est également une méthode visant à créer entre les êtres humains des relations fondées sur l'empathie, la compassion, la coopération harmonieuse et le respect de soi et des autres.
- La négociation collective (1 jour) : la formation en négociation collective est un outil de communication visant principalement l'expression verbale et non verbale dans un groupe. Une petite dose de stress peut avoir des résultats positifs, mais trop de stress est souvent vecteur de problèmes. Réfléchir clairement à une stratégie de communication non violente et orientée, peut permettre d'améliorer le dialogue entre différents interlocuteurs.
- Les compétences de la DS, statut... (1 jour)
- La fiche salariale (1 jour)

→ Condition

formation réservée aux mandataires DS

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP) ou temps libre (TL)

Pour les TEC :

à Namur (*)

(*) La mention de centre l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions

→ Thèmes :

- Amédis, votre convention pour l'Amélioration du Dialogue Social (1 jour) : avant d'en faire l'évaluation, la connaissez-vous bien ?

- Gestion de l'agressivité (1 jour) : l'agressivité...ou faudrait-il dire les agressivités car il en existe effectivement plusieurs formes. Les comprendre et les identifier permet de réagir de façon plus efficace, plus appropriée pour obtenir de meilleurs résultats en préservant un maximum de respect.
- La négociation individuelle (1 jour) : la formation de base en communication non violente et l'utilisation de l'outil de la Programmation Neurolinguistique sont un outil de communication visant principalement l'expression verbale et non verbale entre deux personnes. Elle peut servir à la résolution de conflits au sein de groupes et est également une méthode visant à créer entre les êtres humains des relations fondées sur l'empathie, la compassion, la coopération harmonieuse et le respect de soi et des autres.
- La fiche de paie (1 jour)

Condition :

formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel TEC

Mode de libération :

Crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour la STIB

à Bruxelles

→ Thèmes :

- La communication de base (1 jour) : s'exprimer en public s'avère souvent un exercice difficile. Cette formation donne les bases pour structurer son message, construire son argumentation et surtout la manière de l'exprimer.
- Actualité, CCT, conflit (1 jour)
- Analyse de la situation financière de l'entreprise, la fiche de paie (1 jour)
- Gestion de l'agressivité (1 jour) : l'agressivité...ou faudrait-il dire les agressivités car il en existe effectivement plusieurs formes. Les comprendre et les identifier permet de réagir de façon plus efficace, plus appropriée pour obtenir de meilleurs résultats en préservant un maximum de respect.

→ Condition :

formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel STIB

→ Mode de libération :

Crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour l'enseignement libre (l'APPEL) :

à Namur

→ Thèmes :

- Le décret du 1/02/1993 et qui est l'employeur dans l'enseignement libre (1 jour) : une formation dédiée au

personnel de l'APPEL. L'objectif est de mieux appréhender le décret du 01/02/1993 et de comprendre ses applications au quotidien. Ensuite la journée se poursuivra par un échange débat sur le thème: «Qui est l'employeur dans l'enseignement libre?»

- Le statut de la DS et son rôle, les missions du délégué (1 jour) : C'est quoi être délégué à l'APPEL, comment cela fonctionne-t-il au niveau de la délégation syndicale. Quels sont mes droits mais aussi mes devoirs ?
- La relations du délégué avec ses affiliés, comment présenter son action syndicale, le calcul du traitement (1 jour) : Qui dit délégué, dit affilié ! Mieux connaître mon organisation, qui suis-je pour un affilié ou un futur affilié

et comment mieux communiquer avec eux ?

- Les différents congés dans l'enseignement, la fin de carrière et la pension (1 jour) : Comment pouvoir se libérer pour exercer son mandat syndical ? Comment envisager la fin de carrière dans l'enseignement au vu des dernières modifications légales ?

→ **Condition :**

formation réservée aux mandataires DS du secteur enseignement libre uniquement

→ **Mode de libération :**

Congé syndical

5. Formation « COM+ »

Nous proposons aux participants qui y voient une opportunité de suivre un module plus intensif où la communication sera présentée pendant 2 journées selon une approche technique et 2 journées selon une approche plus de type «développement personnel». Cette formation est accessible aux mandataires CE, CPPT et DS.

Uniquement en formule provinciale (non résidentielle) à Bruxelles, Charleroi, Liège, Namur (*)

(*) La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions

→ **Durée**

4 jours (32 heures)

→ **Condition**

formation réservée aux mandataires CE, CPPT et DS uniquement.

→ **Thèmes :**

- Télégénie (1 jour) : chacune et chacun est susceptible d'un jour être interviewé par une équipe de télévision (lors d'une manifestation, un conflit,...). Comment se préparer, quels comportements adopter devant la caméra, comment éviter les pièges? Cette formation donne les outils nécessaires.
- Communication écrite (1 jour) : écrire...court comme un tweet, moyen comme un courriel, long comme un tract, circonstancié comme un rapport. Ecrire avec le maximum de chances d'être lu et compris (structure des phrases, typographie, mise en page, choix des mots).
- Communication « développement personnel » (2 jours) : cette formation en deux temps s'intéressera d'abord à l'approfondissement de vos valeurs principales, Liberté, autonomie, responsabilité. Nous verrons comment elles sont interdépendantes et se servent l'une l'autre. Dans un second temps, nous travaillerons la gestion des émotions de manière à gagner en efficacité et en bien-être personnel.

6. Formation syndicale décentralisée (FSD)

Chaque secrétaire permanent conçoit et met sur pied avec son répondant local BdS (RSS) un cycle de 4 jours collant particulièrement aux besoins locaux et en fonction des demandes de leurs militants et délégués.

Au moins 1 des 4 journées du cycle est animée par votre secrétaire permanent. Le but est ici de permettre à nos militants de créer des moments de débat et des discussions avec des collègues d'autres secteurs sur des thèmes qui vous concernent. Cette formation est accessible aux militants et délégués.

→ **Condition**

être délégué(e) ou militant(e)

→ **Mode de libération**

Crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

→ **Pour les autres journées nous lui proposons de choisir parmi les thèmes suivants :**

- L'image sur les réseaux sociaux : initiation aux techniques de prise de vue avec smartphones et tablettes visant la création de contenus sur les médias sociaux.
- Comment s'informer sur internet : comment débusquer le vrai du faux ? Quels canaux d'information choisir ? Comment profiter des nouvelles solutions d'information sur internet en développant notre esprit critique?
- Les accidents du travail : quelles sont les conditions requises pour qu'un accident puisse être considéré comme

un accident du travail (événement soudain, séquelle, lien de causalité) ou comme un accident sur le chemin du travail ?

- L'ordre judiciaire : nous vous proposons une approche de culture juridique générale qui vous permettra, en tant que citoyen, de comprendre comment fonctionne le pouvoir judiciaire, une attention particulière sera accordée aux juridictions du travail.
- Le crédit temps. La discrimination : le crédit-temps est un thème en constante évolution : chaque gouvernement apporte son lot de modifications dont, certaines, importantes sont encore attendues. La question des discriminations en matière d'emploi est également fondamentale pour notre public qui doit être informé des protections dont bénéficient les travailleurs.
- L'harmonisation des statuts – ouvrier/employé : un dossier qui fut dans l'actualité de la législature précédente. Calmement nous pouvons refaire le point sur ce thème au combien important de notre droit du travail.
- L'Europe sociale et les grands marchés : l'Europe : Stop ou encore ? Débat ouvert sur l'importance du niveau européen pour engranger de nouveaux progrès sociaux; sujets abordés : le traité transatlantique TTIP, la concertation sociale au niveau européen, les comités d'entreprise européens,...
- L'outplacement : l'outplacement se définit comme un ensemble de services et de conseils de guidance dont le but est de permettre à un travailleur licencié de retrouver le plus rapidement possible un nouvel emploi. Autrefois réservé aux travailleurs de 45 ans ou plus, la Loi sur le statut unique a étendu le système d'outplacement pour le rendre applicable à un plus grand nombre de travailleurs et ce, indépendamment de leur âge. Notre formation

'Outplacement' vise à offrir un aperçu théorique des différents régimes qui coexistent en la matière, mais pas seulement. Le déroulement concret et précis des accompagnements 'outplacement' et « dispo » sera également décrit.

- La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : la Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) est l'application des principes du développement durable (DD) au niveau de l'entreprise, Or dans les entreprises, les représentants des travailleurs occupent une position centrale pour enrichir le dialogue social en environnement et dans les matières du DD; il est nécessaire de vous impliquer et de vous informer de cette tendance : quelles sont les clés de la RSE ? Quel est le rôle des délégués syndicaux dans une stratégie RSE ?
- L'improvisation théâtrale au service de la prise de parole : une journée pour travailler la prise de parole et la répartition de façon ludique et dynamique en s'appuyant sur les principes qui régissent l'improvisation théâtrale. Une formation pratique, interactive et amusante.
- Argumenter pour convaincre : sauf à vivre en ermite, nous sommes souvent tenus de défendre nos opinions, dans notre vie privée comme dans l'entreprise.
- Utilisation efficace des réseaux sociaux dans un environnement professionnel et privé : avantage & danger, législation, exemples concrets en entreprise, exercices pratiques...
- Stratégie syndicale face aux domaines « soft » RH : comment mieux appréhender syndicalement les entretiens d'évaluation, la mesure de la performance et autres domaines des RH souvent délaissés par la concertation ? Structurer une approche collective avec stratégie et intelligence via un atelier et des exercices pratiques.

7. Formation environnement

Wallonie

Au sortir des élections sociales, le cycle de formation environnement 2016-2017 visera à renforcer les compétences de base de l'exercice des mandats CE, CPPT ou DS en lien avec l'environnement. Il sera question de développer l'expertise syndicale sur la prévention et la réduction des pollutions, de même que sur les risques santé-environnement. Les participants seront sensibilisés un maximum aux défis urgents en matière de déchets et d'énergie. Plusieurs visites d'entreprises et de sites viendront enrichir les journées de formation.

→ Condition

être délégué(e) ou militant(e) (effectif/suppléant CE, CPPT ou DS)

→ Durée

4 jours (32 heures)

Les formations seront organisées à Namur, à Mons et à La Louvière, entre les mois d'octobre 2016 et avril 2017.

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

Bruxelles

La formation environnement 2016 sera axée sur le lien entre l'environnement, le travail et la santé. Ce vaste chantier se fera par l'analyse de différents thèmes tels que la pollution de l'air (intérieur et atmosphérique), le bruit, l'alimentation, etc...

Une visite d'entreprise ou de site viendra enrichir la formation tout en donnant aux délégués la possibilité de partager leurs expériences. Pour clôturer la formation en beauté, un grand événement rassembleur sera organisé durant le premier trimestre 2017, un forum intersyndical, qui regroupera des travailleurs des trois syndicats.

→ Condition

être délégué effectif CE ou CPPT dont le lieu de travail se situe dans l'une des 19 communes de la Région bruxelloise

→ Durée

32 heures (4 journées de formation dont un jour pour le forum) programmées dans le courant du dernier trimestre de l'année 2016 et premier trimestre 2017.

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou Congé-éducation payé (CEP).

Dates : lundi 14 novembre 2016, lundi 21 novembre 2016, jeudi 24 novembre 2016. La date du forum est encore à définir.

8. Formation « Mediors-Seniors »

Une formation « Mediors-Seniors » existe actuellement dans le Hainaut central (La Louvière), à Charleroi (Fontaine-l'Évêque) et à Namur. Nous vous proposons de marquer votre intérêt pour cette formation afin de créer et développer cette activité dans d'autres régions en fonction des inscriptions.

→ Condition

prépensionné, pensionné ou inactif âgé de plus de 50 ans

→ Durée

32 heures (4 jours : 2 jours dans la zone + 2 jours en formule résidentielle à Barvaux-Sur-Ourthe)

→ Mode de libération

Temps libre (TL)

9. Formation « Cadres »

Sur le plan syndical, les cadres remplissent un rôle spécifique dans les entreprises. D'une part, ils prennent la défense des travailleurs de l'entreprise et d'autre part, leurs tâches sont proches des responsabilités de l'employeur. La communication n'est donc pas évidente pour eux. Comment garder la confiance des travailleurs sur le terrain alors que l'on doit communiquer sur la politique de l'employeur ? Comment collaborer avec l'employeur tout en ne perdant pas de vue les intérêts des travailleurs ? Nous aimerions examiner de plus près ces défis dans le cadre d'une formation d'un jour. Nous nous concentrerons sur certaines théories et notions intéressantes, surtout à l'aide d'exercices pratiques, de dialogue et de participation. Vous aurez ainsi la possibilité de mettre immédiatement en pratique ce que vous aurez appris. Nous travaillerons également sur des cas concrets que vous pourrez présenter vous-même. Le but sera de rechercher des solutions pratiques à vos questions, ceci avec l'aide du formateur.

→ Condition

être délégué cadre effectif ou suppléant CE, CPPT, DS ou militant cadre

→ Durée

8 heures (1 jour)

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF)

10. Formation CDEPS (Cycle de développement personnel et social)

Adieu la formation Expert, bonjour la formation CDEPS (lire cédèps). Après un premier cycle de trois ans couronné par une belle réussite, nous relançons un programme de formation spécialisée. Celui-ci sera limité à une vingtaine de participants ! Comme la fois passée, ces trois années de formation de haut niveau se clôtureront par un travail de fin de cycle qui sera déposé et présenté par chaque apprenant devant un jury. C'est incontestablement un effort conséquent qui est demandé aux participants, il est à la mesure de l'attention particulière qui est donnée à ce cycle. Intéressé ? Alors marquez votre intérêt auprès de votre secrétaire permanent. Vous serez contacté personnellement ultérieurement. Si vous n'êtes pas repris dans le nouveau groupe, vous pourrez le cas échéant faire partie d'un cycle ultérieur. En formule résidentielle (5 jours) et en formule provinciale (5 jours)

→ Condition

formation réservée aux délégués confirmés (candidature déposée par le SP)

→ Durée

10 jours (80 h/an sur un cycle de 3 ans soit un total de 240h)

→ Mode de libération

Congé-éducation payé (CEP)

Thèmes : fonctionnement syndical, droit social, économie politique, communication, environnement, conduite de réunion...

11. Formation sectorielle

Une journée de cours pour les délégués regroupés par secteur d'activité sur des thèmes spécifiques à leur secteur constituera l'occasion de passer en revue l'actualité sectorielle avec votre responsable de secteur national. Une invitation avec un bulletin d'inscription sera adressée aux délégués concernés en cours d'année.

→ Condition

être délégué effectif ou suppléant au CE, au CPPT ou en DS

→ Durée

8 heures (1 jour)

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF)

12. Les conférences BdS

Une journée sur un thème d'actualité ou de fond sera organisée deux fois par an. Cette journée est accessible à tous les affiliés. Nos conférences seront annoncées via notre site internet et dans les zones par nos répondants BDS locaux (RSS).

→ Condition

Ouvert à tous

→ Durée

8 heures

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

4. Formation organes d'entreprise DS

Formule provinciale : 4 jours

Intersectorielle Bruxelles Mons Liège Charleroi

Mode de libération : Crédit d'heures de formation **OU** Congé-éducation payé

TEC : Namur

Mode de libération : Crédit d'heures de formation

STIB : Bruxelles

Mode de libération : Crédit d'heures de formation

Enseignement libre (APPEL) : Namur

Mode de libération : Congé syndical

5. Formation « COM+ »

Formule provinciale : 4 jours

Bruxelles Charleroi Liège Namur

Mode de libération : Crédit d'heures de formation **OU** Congé-éducation payé

6. Formation syndicale décentralisée (FSD)

Mon Secrétaire permanent est:

Je m'inscris à: (1 seul choix possible!) 4 jours dans la zone

Bruxelles La Louvière Liège Mouscron Nivelles
 Charleroi Leuze Mons Namur Verviers

ATTENTION: Pour les francophones travaillant en Flandre choix ci-dessous

Halle-Vilvoorde West-Vlaanderen
(les cours auront lieu à Bruxelles) (les cours auront lieu à Wervik)

Mode de libération : Crédit d'heures de formation **OU** Congé-éducation payé

7. Formation environnement

Wallonie: 4 jours

Je m'inscris dans le centre suivant (1 seul choix possible):

Mons Namur La Louvière

Mode de libération : Crédit d'heures de formation **OU** Congé-éducation payé

Bruxelles: 3 jours + 1 jour consacré au forum

Je m'inscris à la formation environnement Bruxelles
Dates : 14.11.2016, 21.11.2016, 24.11.2016. La date du forum est encore à définir.

Mode de libération : Crédit d'heures de formation **OU** Congé-éducation payé

8. Formation « Mediors – Seniors »

Je suis intéressé par cette formation dans la région (1 seul choix possible):

Hainaut Charleroi Namur Autre:
central

Mode de libération : sur temps libre uniquement

9. Formation « Cadres »

Je suis intéressé(e) par cette formation (date et lieu à déterminer)

Mode de libération : Crédit d'heures de formation

Le congé-éducation payé (CEP)

Le congé-éducation payé est un droit reconnu au travailleur à temps plein du secteur privé de suivre des formations agréées tout en gardant sa rémunération normale plafonnée. Certaines catégories de **travailleurs à temps partiel** peuvent également faire usage du congé-éducation payé à des conditions précises :

- les travailleurs occupés au moins à 4/5 temps ;
- un 1/3 temps sur la base d'un horaire variable (mentionné dans le contrat de travail) ;
- les travailleurs à temps partiel avec un horaire fixe occupés au moins à mi-temps et durant moins de 4/5 temps et qui suivent une formation professionnelle coïncidant avec les heures de travail.

Les travailleurs qui utilisent leur droit au CEP bénéficient d'une protection contre le licenciement.

Le plafond de rémunération est fixé à € 2 760 brut par mois.

Le nombre maximal d'heures auxquelles le travailleur a droit est lui aussi limité.

Type de formation	Ne coïncide pas avec les heures de travail	Coïncide avec les heures de travail (min. 5 heures)
Générale (syndicale)	80 h	80 h
Professionnelle	100 h	120 h
Générale + Professionnelle	100 h	120 h
Langue	80 h	80 h
Langue + Professionnelle	100 h	100 h
Universitaire et assimilée	120 h	120 h

Afin de vous permettre de gérer votre nombre d'heures CEP, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de toutes les formations organisées par « Le Bien-Être des salariés ».

Remarque : Toutes nos formations sont des formations générales.

Cours organisés par « Le Bien-Être des salariés »	Nombre d'heures
Formation nouveaux élus CE/CPPT *	32 h
Formation organes d'entreprise CE, CPPT, DS *	32 h
Formation « COM+ » *	32 h
Formation syndicale*	32 h
Formation environnement Wallonie ou Bruxelles *	32 h
Formation CDEPS	80 h

* Ces formations peuvent aussi être suivies sous couvert du crédit d'heures de formation.

Crédit d'heures de formation ou congé syndical (CS)

Les délégués CE, CPPT et DS ont le droit de suivre des formations pendant leur temps de travail en conservant leur rémunération. Le nombre d'heures est fixé au niveau du secteur ou de l'entreprise, il est donc très variable. Il est parfois octroyé pour toute la délégation et doit alors être réparti entre les membres de ces organes d'entreprise. Renseignez-vous auprès de votre secrétaire permanent pour savoir le temps dont vous disposez pour vous former dans ce cadre.

Logement

Nos formations résidentielles se déroulent dans notre magnifique centre Azur en Ardenne à Barvaux-Sur-Ourthe. Une attention particulière est mise sur la qualité des salles de séminaire, de l'accueil, des repas et des espaces de détente, accessibles après une journée de formation enrichissante et intense.

L'hébergement se fait en chambre simple mais vous pourrez être logé soit à l'hôtel Azur soit dans les maisons de vacances de la CGSLB attenantes au centre.



RÈGLEMENT DES FORMATIONS



Avec le soutien de la

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



POUR UNE FORMATION AGRÉABLE ET PROFITABLE À TOUTES ET TOUS, IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES QUELQUES PRINCIPES REPRIS CI-DESSOUS :



Le respect d'autrui, autres apprenants, accompagnateurs, intervenants ou membres du personnel et clients du centre, est une condition de base requise au bon fonctionnement des sessions. Les propos et les comportements racistes et discriminants ne seront jamais tolérés.

Être présent de corps ne suffit pas, il faut aussi être présent d'esprit et prendre une part active au processus d'échange et d'apprentissage. Je sais des choses et les autres peuvent s'enrichir à mon contact, donc je participe.



Respecter le rythme et les horaires prévus au programme est indispensable. Heure de début, durée des pauses et des temps de repas ne sont pas des données floues et élastiques.

L'accompagnateur et l'intervenant prendront avec vous certains accords et engagements en matière de rythme, d'usage des technologies (GSM, PC, Wi-fi, etc.). Soyez sympas, respectez-les !



Pendant la formation, l'organisateur BdS ne vous servira pas d'alcool, ni aux breaks ni aux repas de midi. Lors des formations résidentielles, le soir vous aurez, si vous le désirez, l'occasion de prendre un verre entre amis. Respectez ce fonctionnement. Dans tous les cas veillez à ne pas dépasser vos limites.



Veillez à respecter les interdictions de fumer.



Les absences imprévues et les problèmes administratifs sont très préjudiciables au fonctionnement des sessions. Respectez scrupuleusement les instructions administratives de l'organisation.

Respecter la politique environnementale et les usages internes du lieu d'accueil.

L'accès à la formation et aux structures d'accueil (salle de cours, horeca, hôtel,...) est uniquement réservé aux participants régulièrement inscrits. **Il est strictement défendu de venir accompagné d'une personne non inscrite aux formations. Le logement qui vous est réservé est un logement individuel !**

L'ASBL décline toute responsabilité concernant les événements (accident, etc.) qui se déroulent pendant et en dehors des heures de formation.

Afin de garantir le bon déroulement des cours, nous prendrons des mesures contraignantes si ces règles ne sont pas respectées.

J'ai pris connaissance du règlement de l'ASBL « Bien-Être des salariés » ainsi que de la « Procédure administrative » et je m'engage à les respecter.

L'ASBL BdS vous souhaite d'excellentes formations!

Les responsables formation correspondants locaux de BdS

REMARQUE : Les francophones travaillant en Flandre doivent renvoyer leur bulletin d'inscription directement au Service Formation : BdS, Boulevard Poincaré, 72-74 à 1070 Bruxelles

Brabant wallon

Stéphane Mouriamé
Responsable du soutien syndical
Rue des Vieilles Prisons 7, 1400 Nivelles
067 88 83 92
stephane.mouriamé@cgsלב.be

Bruxelles-Capitale

Edwine Tita
Responsable du soutien syndical
Boulevard Poincaré 72-74,
1070 Bruxelles
02 206 67 42
edwine.tita@cgsלב.be

Charleroi

Florence Quintens
Responsable du soutien syndical
Avenue des Alliés 8, 6000 Charleroi
071 20 80 37
florence.quintens@cgsלב.be

Hainaut central

Fabienne Mention
Responsable du soutien syndical
Rue des Canonnières 30A, 7000 Mons
065 31 42 08
fabienne.mention@cgsלב.be

Hainaut occidental

Isabelle Boulanger
Responsable du soutien syndical
Grand'Rue 4/6, 7900 Leuze
069 64 62 67
isabelle.boulanger@cgsלב.be

Liège

Flore Lange
Responsable du soutien syndical
Boulevard Piercot 11, 4000 Liège
04 232 46 97
flore.lange@cgsלב.be

Namur-Luxembourg

Marie Mouton
Responsable du soutien syndical
Rue Rogier 77, 5000 Namur
081 24 04 67
marie.mouton@cgsלב.be

West-Vlaanderen et Halle-Vilvoorde

Cécile Pignoli
BdS
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 51 70
cecile.pignoli@cgsלב.be

APPEL (Secteur enseignement libre)

Mickaël Bonneau
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 51 71
mickael.bonneau@cgsלב.be

Les cellules environnement

Cellule environnement Wallonie

Charline Wandji
Responsable environnement
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 53 13
charline.wandji@cgsלב.be

Caroline Dewandeleer
Assistante administrative
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 53 13
caroline.dewandeleer@cgsלב.be

Cellule environnement Bruxelles

Yael Huyse
Responsable environnement
Boulevard Baudouin 11, 1000 Bruxelles
02 210 01 02
yael.huyse@cgsלב.be

Le service formation

Cécile Pignoli
Responsable du service
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 51 70
cecile.pignoli@cgsלב.be

Mickaël Bonneau
Assistant administratif BdS
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 51 71
mickael.bonneau@cgsלב.be

Olivier Cotica
Assistant administratif BdS
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 54 42
olivier.cotica@cgsלב.be

Caroline Dewandeleer
Assistante administrative BdS
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles
02 558 53 31
caroline.dewandeleer@cgsלב.be

SYNTHÈSE

DE NOTRE PROGRAMME 2016–2017

LES RÈGLES :

- Vous pouvez suivre maximum 2 modules de 4 jours de formation parmi les formations N°1 à 6 + éventuellement la formation environnement N°7.
- Il n'est pas possible de cumuler les formations n° 1, 2 et 3.
- Pour les formations N°1 à 7 l'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription situé dans cette brochure. Pour les autres formations, vous serez informé en cours d'année par le biais de notre Librement, notre site internet et/ou par votre secrétaire permanent.
- Vous pouvez suivre une seule formation résidentielle de 4 jours par année scolaire !

N°		Types de formation	Pour qui ?	Quelle formule ?	
maximum 2 modules	1 seul module organes d'entreprise	1	Formation nouveaux élus CE/CPPT (Résidentielle ou provinciale)	Les nouveaux élus CE et/ou CPPT en 2016 (1 ^{er} mandat)	CHF ou CEP (32h)
		2	Formation organes d'entreprise CE (Résidentielle ou provinciale)	Délégué(e)s CE ou CPPT (anciens) (effectifs et suppléants)	CHF ou CEP (32h)
		3	Formation organes d'entreprise CPPT (Résidentielle ou provinciale)		CHF ou CEP (32h)
	+	4	Formation organes d'entreprise DS (Intersectorielle, TEC, STIB, Enseignement libre) (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s DS (nouveaux + anciens) (effectifs et suppléants)	CHF ou CEP (32h)
	+	5	Formation « COM+ » (Uniquement provinciale)	Tou(te)s les délégué(e)s CE, DS ou CPPT (effectifs et suppléants)	CHF ou CEP (32h)
	+	6	Formation syndicale décentralisée (FSD) (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s ou militant(e)s	CHF ou CEP (32h)
+	7	Formation Environnement Wallonie (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE, DS ou CPPT (effectifs et suppléants) ou militant(e)s	CHF ou CEP (32h)	
		Formation Environnement Bruxelles (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE ou CPPT (effectifs)		
	8	Formation « Médiors-Séniors » (Résidentielle et provinciale)	50 ans et + (ne travaillant plus)	TL (32h)	
	9	Formation « Cadres » (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s « cadres » CE, CPPT, DS (effectifs ou suppléants) ou militant(e)s	CHF ou TL (8h)	
	10	Formation CDEPS - 1ère année (Résidentielle et provinciale)	Délégué(e)s confirmé(e)s	CEP (80h)	
	11	Formation sectorielle (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE, CPPT, DS (effectifs ou suppléants)	CHF ou TL (8h)	
	12	Les conférences BdS (Uniquement provinciale)	Tou(te)s les affilié(e)s	CHF ou TL (8h)	

ATTENTION : vous pouvez suivre maximum 2 formations en CEP (80h = plafond annuel).